



Parc  
naturel  
régional  
Livradois-Forez

**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**  
**Élaboration d'un programme d'aménagement et conduite d'un chantier participatif**  
**« Accueillir le vivant » à Sauxillanges**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**Contexte :**

Conformément à l'objectif opérationnel « 1.2.1 : Construire une culture paysagère partagée » inscrit dans la Charte 2011-2026, le Parc s'est engagé à soutenir un programme d' « Ateliers des Paysages ». Les Ateliers interviennent à différents stades du projet et visent à faire redécouvrir leurs paysages aux habitants, visiteurs et gestionnaires du territoire ; mais également à partager collectivement leurs perceptions et à se projeter ensemble dans le futur.

Ils s'inscrivent dans le cadre de démarches de participations citoyennes de plus en plus mobilisées lors de projets de paysage et d'espaces ou d'équipements publics et visent à co-définir et co-construire les



aménagements avec l'utilisateur. Le projet d'aménagement d'espace public mené par la municipalité de Sauxillanges et accompagné par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez constitue ainsi un site propice au déploiement du programme « d'Ateliers des Paysages ».

La forme et les contenus de ces Ateliers varient en fonction des sites et des sujets, ils se déroulent le plus souvent en deux temps :

- La conception du projet qui se base sur une expérience de terrain menée avec les habitants, envisagée sous forme mobile (parcours, circuits, déambulations...) ou stationnaires (observatoires, collectes...) accompagnée ou animée par un prestataire qui a en charge la traduction des éléments recueillis dans la conception du projet.

- Une phase de réalisation prenant la forme d'un chantier participatif mobilisant les habitants, usagers, associations... dans un temps de co-construction important favorisant leur appropriation du projet, du site et des enjeux paysagers.

La présente démarche d'Atelier des Paysages s'inscrit dans la continuité de l'étude centre-bourg « La Mécanique du Bourg »

### **Objectif :**

**De « l'embellissement » à « l'accueil du vivant » : affirmer la place et le rôle du végétal dans le bourg de Sauxillanges.**

Dans le centre-bourg, l'Atelier devra traiter de la problématique de la place et de l'installation du Vivant sur des espaces publics largement minéralisés, où le végétal est relégué à la marge et n'a que très peu de place pour s'exprimer.

Au-delà d'une approche limitée au « fleurissement » et à « l'embellissement », Il s'agira pour le prestataire d'effectuer un travail de sensibilisation au rôle du Vivant en milieu urbain auprès des différents acteurs locaux tout au long de la démarche.

Il s'agira de démontrer que la stratégie végétale de plantations d'un espace public contribue de façon fonctionnelle à un cadre de vie agréable et insufflé un esprit contemporain aux espaces publics.

### **Des plantations en mode participatif**

L'objectif de la démarche est de réaliser des plantations et des aménagements permettant l'installation du végétal en milieu urbain, sur un mode de chantier participatif.

Un soin particulier sera apporté aux choix des végétaux selon une palette végétale appropriée et répondant à de multiples enjeux : essences ne nécessitant peu d'entretien, absence d'arrosage, résistance au gel, au salage hivernal, etc....

Pour le choix de plantes vivaces, il est possible de s'appuyer sur la publication du PNR Livradois-Forez « Vive les Vivaces ».

Les végétaux plantés lors des chantiers devront provenir d'une pépinière ayant obtenu le label « végétal local », ou engagée dans cette démarche.



### **Sensibilisation des habitants et adhésion au projet participatif !**

Un petit groupe d'habitants s'est porté volontaire lors des réunions préliminaires à l'Atelier des Paysages sur la question de l'embellissement de la commune par le végétal.

Il s'agira de maintenir cette dynamique de groupe, et de la développer pour toucher d'autres citoyens, notamment en communiquant largement sur la démarche.

Le prestataire aura la possibilité d'associer à la démarche les scolaires accompagnés de leurs parents hors temps d'école, la communication sur les réunions participatives pourra avoir lieu via le biais de l'école. Un travail avec les enfants de la commune pourra être envisagé dans le cadre des activités périscolaires et du centre de loisirs.

### Les sites retenus :

Des sites d'intervention seront proposés par les prestataires (le prestataire devra s'appuyer sur le travail de cartes sensibles collectives, et de diagnostic effectué lors de l'étude centre-bourg).

Le choix final sera effectué de façon collégiale lors des ateliers participatifs avec les habitants.

Un site semble propice à développer un chantier participatif : il s'agit des parcelles communales adjacentes à l'école, repérées dans l'étude centre bourg comme « la promenade et les terrains de jeux pour enfants ». Sur ces parcelles, outre l'aire de jeux pour enfants, le lavoir a été récemment réhabilité avec une couverture.

Ce site a d'ailleurs été repéré comme propice aux démarches participatives dans le document stratégique de synthèse de l'étude centre bourg.

Dans le cœur de bourg historique, les habitants participant aux premières réunions sur la démarche ont souhaité travailler sur les abords de leurs propriétés, le prestataire devra néanmoins être force de proposition, le choix final des sites d'intervention interviendra de façon participative lors des ateliers.

### ATTENTES DE LA MISSION :

#### 1. Les attentes en phase « Elaboration d'un programme d'aménagement »

Cette phase comprendra à minima :

- La réalisation d'une proposition méthodologique détaillée sur le déroulement des chantiers participatifs. Cette proposition méthodologique proposera entre autres :
  - o La définition de différents sites d'intervention dans le bourg de Sauxillanges,
  - o Un programme détaillé des aménagements envisagés pour les différentes interventions,
  - o Une proposition de palettes végétales adaptées aux sites d'interventions envisagés,
  - o Un détail du déroulé des sessions de chantiers participatifs,
  - o L'estimation des fournitures, des matériaux et des moyens nécessaires pour le chantier, notamment la participation des services techniques municipaux,
  - o Un détail de la méthodologie envisagée pour l'implication des habitants aux sessions de chantiers participatifs.
- Une réunion de démarrage de la mission, de prise de contact avec le comité de suivi du projet et la première visite de sites potentiels avec les Elus et les acteurs locaux,



- 2 séances de travail participatives d'échanges et de construction du projet mobilisant les habitants autour du projet,
- Une réunion de validation de la proposition méthodologique détaillée auprès des Elus et du groupe de travail avant d'engager les sessions de chantiers participatifs,
- La production de documents de communication tout au long de la démarche,

## 2. Les attentes en phase Chantier participatif :

Cette phase comprendra à minima :

- La mise en œuvre de **trois** journées de chantiers participatifs incluant :
  - o La réalisation collective des aménagements définis dans le programme d'aménagement,
  - o La mise en œuvre collective des plantations selon les palettes végétales définies dans le programme d'aménagement,
  - o L'encadrement de la participation des habitants au chantier,
  - o L'animation de la participation des habitants au chantier,
  - o Les temps de préparation préalables aux temps de chantiers participatifs.

### Précision sur les attentes du chantier :

Les aménagements réalisés devront respecter l'esprit des lieux. Economes et écologiques, ils devront proposer au visiteur une approche sensible tout en valorisant les ressources locales.

La fourniture de végétaux s'effectuera auprès d'une pépinière labélisée Végétal Local, ou engagée dans la démarche.

Dans la mesure du possible, la liste des végétaux sera réalisée en amont, en concertation avec la pépinière afin d'anticiper les mises en culture.

### Calendrier :

Il est souhaité qu'une première session de chantier participatif ait lieu au printemps 2021.

La date exacte sera à définir lors de la réunion de démarrage de la mission.

L'organisation de sessions de chantier à l'automne 2021 ou au printemps 2022 peuvent être envisagées.

Un déroulé méthodologique différent peut également être proposé par le prestataire, notamment en couplant les phases de conception et les phases de réalisation.

Le calendrier du projet pourra être adapté en fonction de la situation sanitaire.



#### Moyens mis en œuvre par la commune :

- Les fournitures de chantier et les achats de végétaux seront financés sur une enveloppe différente de celle de la présente consultation.
- Une mobilisation des services municipaux et de leurs moyens techniques est possible pour les phases de chantiers participatifs. Les modalités du recours aux services techniques municipaux seront à définir en phase « élaboration du programme d'aménagement ».
- La commune de Sauxillanges prendra en charge la gestion des inscriptions aux chantiers participatifs.
- La commune de Sauxillanges s'occupera de la communication autour de l'Atelier des Paysages et prendra en charge les dépenses relatives à la communication autour de l'Atelier des Paysages.
- La logistique pour les repas durant le chantier participatif sera assurée par la commune sur un nombre de personnes défini par inscription, et dans la limite de l'enveloppe allouée.

Durant la durée de la crise sanitaire, tout événement se déroulera dans le strict respect des mesures sanitaires et des gestes barrière en vigueur.

#### Comité de suivi du projet :

L'atelier des paysages sera suivi par un comité composé : du Parc Livradois-Forez (Maitre d'ouvrage), de la commune de Sauxillanges, du CAUE 63 et de toute autre organisme ou personne-ressource identifié.e au long de la démarche.

Un rapport d'étude provisoire sera transmis au plus tard le 1er décembre 2021. Le rapport d'étude définitif sera remis au plus tard le 30 décembre 2021.

Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en 2 exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique sur clé USB (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg, cartographies et fichiers techniques en format modifiable).

Le logo du financeur (Région Auvergne-Rhône-Alpes) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage. Le Parc fournira les visuels adéquats.



#### **4- Compétences**

Les prestataires ou groupement de prestataires devront obligatoirement présenter les compétences et références suivantes :

- Paysagiste concepteur, paysagiste ayant de l'expérience sur des démarches de plantation des espaces publics,
- Les prestataires devront présenter des références en conduite de démarches participatives et en conduite de projets dans l'espace public,
- Une sensibilité au Vivant et une excellente connaissance du monde végétal est souhaitée.

#### **5- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Compréhension du projet, méthode et planning d'intervention (40%)
2. Compétences de l'équipe (30%)
3. Prix de l'offre (30%)

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **6- Pièces constitutives de la consultation**

Le présent document descriptif de la consultation et le devis.

#### **7- Propriété des données cartographiques et des études**

Les photographies, les cartographies, les schémas et les dessins techniques illustrant le rapport pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image.

Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques ou techniques.



## **8- Éléments financiers**

Pour ce projet le Parc Livradois-Forez dispose d'un budget maximum de 8 000 € TTC.

## **9- Durée du marché**

Le présent marché débutera à la notification du prestataire et durera jusqu'au 31 décembre 2022.

## **10- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **11- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de factures suivant l'avancement des prestations.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [compta@parc-livradois-forez.org](mailto:compta@parc-livradois-forez.org). Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **12- Acomptes**

- Un premier acompte de 50% du montant total de la prestation sera versé à la signature du présent marché, sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 50% valant solde du marché sera versé à la remise du rapport définitif.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **13- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le jeudi 01 avril 2021 à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.



**Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<b>DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE</b>
---

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ La présentation succincte de l'équipe
- ✓ Le calendrier et planning d'intervention envisagé
- ✓ Une note méthodologique
- ✓ Un maximum de 4 pages de références sur des projets similaires
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur